

**DECISION N° 21-015
PORTANT FIXATION DES TARIFS DE MANUELS PÉDAGOGIQUES ET DE
CERTIFICATION**

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu les délibérations des conseils de site et d'établissement du 24 mars 2020 portant délégation de pouvoir du président de CY.*

Considérant l'actualisation des tarifs liées aux prestations de l'UFR LEI,

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE

DECIDE

Article 1 :

La présente décision a pour objet de fixer les tarifs liés aux prestations de l'UFR LEI pour l'année universitaire 2021-2022, tels que précisées dans le tableau suivant :

Objet	Prix (euros)
Set de manuels pédagogiques chinois	45
Certification Voltaire	15

Article 2 :

La présente décision sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cergy-Pontoise le 21 décembre 2021

Le président de CY Cergy Paris Université


François Germinet
Président
CY Cergy Paris Université

François
Germinet
2022.01.11
16:43:13
+01'00'

François GERMINET

Transmise au rectorat le : 14 janvier 2022

Publiée le : 14 janvier 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.